



**SEANCE DU 8 AVRIL 2025**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le trois avril s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM BEAUMONT David et COUËTOUX DU TERTRE Christophe adjoints, MMES BARBE Viorika GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et MM., BOITTIN Etienne et HOUTIN Jean-Christophe.

Etaient excusés : M GAROT Rémi a donné pouvoir à Mme PRAMPART Maryline, MME CHAUDET Denise a donné pouvoir à M HOUTIN Jean-Christophe, M AUBERT Hervé a donné pouvoir à Mme GUINEHEUX Estelle.

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné M HOUTIN Jean-Christophe conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum	06
Présents	07
Votants	10

### **Approbation du compte-rendu de la réunion 4 mars 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE à l'unanimité**, le compte-rendu de la réunion du 04/03/2025.

### **Ordre du jour**

- Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU), budget commune exercice 2024 ;
- Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU), budget lotissement exercice 2024.
- Votes des taux d'imposition pour 2025 ;
- Votes des subventions 2025 ;
- Affectation des résultats 2024 budget commune ;
- Budgets primitif 2025 Commune et Lotissement.

### **Questions diverses :**

- Statue DENAZE ;
- Compte-rendu réunion publique TECAM,
- Recrutement remplaçant Thierry ;
- Machine à pain.

- **Délib 2025-04-01 : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU), budget commune exercice 2024.**

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique de la Commune de LA CHAPELLE-CRAONNAISE,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents, considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptables, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Considérant Monsieur COUËTOUX DU TERTRE Christophe, 2<sup>ème</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance,

Considérant que le Maire, Gérard LECOT, s'est retiré pour laisser la présidence au 2<sup>ème</sup> adjoint et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	234 786,93 €	+ 25 380,44
Recettes	260 167,37 €	

Résultat reporté en 2023 : 45 598,43 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 70 978,87 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	115 633,52 €	- 15 375,25 €
Recettes	100 259,27 €	

Résultat reporté en 2023 : 11 311,29€

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : - 4062,96€

- **Délib 2025-04-02 : Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU), budget lotissement exercice 2024.**

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique du lotissement de la Commune de LA CHAPELLE-CRAONNAISE,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents, considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptables, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Considérant Monsieur COUËTOUX DU TERTRE Christophe, 2<sup>ème</sup> adjoint a été désigné pour présider la séance,

Considérant que le Maire, Gérard LECOT, s'est retiré pour laisser la présidence au 2<sup>ème</sup> adjoint et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	30 519 €	+ 12 019,20 €
Recettes	42 538,20 €	

Résultat reporté en 2023 : 5 962,95 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 17 982,15 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	26 175 €	+ 4 344 €
Recettes	30 519 €	

Résultat reporté en 2023 : 1 884 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 6 228 €

- **Délib 2025-04-03 : Votes des taux d'imposition pour 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.
- **Décide** du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2025 :

<u>La taxe sur le foncier bâti (TFB)</u>	<b>53.02 %</b>
<u>La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) :</u>	<b>47.22 %</b>
<u>La taxe d'habitation (TH) (maisons secondaires)</u>	<b>20,13 %</b>

- **Délib 2025-04-04 : Votes subventions 2025**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les subventions suivantes pour l'année 2025

Autour des Enfants	100,00 €	
Capello's moto club	100,00 €	
Club du bon accueil	100,00 €	
Comité des Fêtes	600,00 €	
ASCC - FOOT	320,00 €	
Groupe ment défense Ennemis Cultures	200,00 €	
Tennis de table	300,00 €	
Avant-garde Cosséenne	110,00 €	
CAUE	55,00 €	
MFR- Maison familiale de l'hippodrome	50,00 €	
Comice agricole Cossé	30,00 €	Si demande de celle-ci
UC SUD 53	50,00€	
Associations des métiers de nos villages (Commerçants LA CHAPELLE-CRAONNAISE)	200,00€	
Foyer des jeunes	350,00 €	100€ supplémentaire exceptionnel suite demande
<b>TOTAL</b>	<b>2 565,00 €</b>	

- **Délib 2025-04-05 : Affectation des résultats 2024 budget commune**

Considérant que l'exercice 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 25 380,44 €
- Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 15 374,25 €

Le conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**1. Détermination du résultat d'exploitation 2024 à affecter :**

- Excédent antérieur reporté 45 598,43 €
- Résultat de l'exercice 25 380,44 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 70 978,87 €

**2. Affectation du résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31 décembre 2024 : 4 062,96 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2024 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 47 604,55 €

**Montant du titre de recette au compte 1068 : 4 062,96 €**

**3. Report du solde disponible**

Le reliquat d'excédent, soit 66 915,91 € sera repris au budget 2025 en résultat reporté de la section fonctionnement (compte 002).

- **Délib 2025-04-06 : Budgets primitif 2025 Commune et Lotissement**

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,  
**ADOpte** le budget primitif de la commune pour 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : 322 508,91 €
- Section Investissement : Dépense : 303 052,96 €

Recette : 303 538,71 €

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

**ADOpte** le budget primitif du lotissement des Acacias pour 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : Dépense : 26 180 €

Recette : 44 162,15 €

- Section Investissement : Dépense : 26 175 €

Recette : 32 403 €

### **Questions diverses :**

➤ Statue route de Denazé

La réunion a rassemblé entre 50-60 personnes ce qui est satisfaisant. TECAM a adressé par mail le 7 avril 2025 son rapport suite à cette réunion.

➤ Recrutement remplaçant Thierry

L'annonce a été mise en ligne le 28 mars 2025 pour 1 mois. A ce jour, nous avons reçu 1 seule candidature.

➤ Machine à pain

David BEAUMONT a rencontré le commercial de l'entreprise « La Baguette » M Robineau.

Si achat machine neuve : 12 000€ HT ;

Si location achat : 350€ HT sur 12 mois, 325 € HT sur 48 mois ou 275€ sur 60 mois.

En occasion 9 000 € HT ou location achat 238€ HT sur 48 mois.

Capacité de la machine 66 baguettes. Pour le recrutement boulanger, c'est la municipalité qui choisit avec l'aide du commercial. Il y a possibilité que le boulanger participe financièrement à la location. Il y aurait 3 emplacements possibles.

➤ La reprise du restaurant

➤ Camion Thierry Cottier dans le lotissement.

**Heure de fin de réunion :** 23h

**Proposition de date du prochain conseil :** le mardi 20 mai 2025 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance  
HOUTIN Jean-Christophe

Le Maire  
Gérard LECOT